

POLITIQUE

REMBOURSEMENT – VOLET ÉVASIONS

Adoptée au Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2026

**Note : Dans ce document, le masculin est utilisé comme genre neutre afin d'alléger le texte.*

Principes relatifs au remboursement des sorties et voyages organisés :

Modalités d'inscription et de paiement

Le comité s'engage à proposer chacune des sorties au tarif le plus avantageux possible. Le prix de chaque activité est fixé en fonction d'un nombre minimum d'inscriptions ; si ce seuil n'est pas atteint, l'activité pourra être annulée. Les frais associés à une sortie, incluant les billets de spectacle, les repas et le transport, doivent être acquittés à la date imposée par les fournisseurs des services concernés.

Gestion des places et remboursements

Toute annulation doit être faite par courriel ou en personne à notre bureau, durant les jours d'ouverture. Il est parfois permis de céder sa place à une autre personne, par exemple à un membre de la liste d'attente ou un ami, à condition d'en informer le responsable de la sortie. Aucun remboursement ne sera accordé après la date limite indiquée dans la publicité propre à chaque activité.

Conditions spécifiques aux voyages organisés par des tiers

Pour les voyages organisés par des fournisseurs externes, exemple : Groupe Voyages Québec, les conditions de ce prestataire s'appliquent intégralement.

Annulation des activités par le club

Un remboursement complet, sans pénalité, sera offert si l'activité est annulée par le club.